



Semestre : 6

Matière : Economie des Finances Publiques

Enseignant : Mr ZBADI

Eléments du cours

- Chapitre 1 : Les principes qui régissent l'élaboration du budget de l'Etat
- Chapitre 2 : La conception interventionniste de l'Etat

Les grands principes budgétaires ou les grandes contraintes institutionnelles à l'action de l'Etat

On a l'habitude de situer le droit budgétaire contemporain au 19^{ème} siècle ou la fonction principale de l'Etat était de faire marcher les services publics administratifs tel que la défense nationale ; la sécurité publique ; la justice ; l'entretien des routes ; l'éclairage public ...etc.

Aujourd'hui les fonctions de l'Etat se sont diversifiées l'Etat se fait également industriel ; banquier ; prestataires de services de différentes sortes on est ainsi passé de la conception de l'Etat gendarme a la conception de l'Etat providence.

Le terme puissance publique reste difficile à appréhender car il recouvre des réalités différentes selon les pays et selon les périodes. Mais garde une caractéristique constante à savoir le pouvoir de contrainte (lever les impôts ; prélever les cotisations sociales ; édicter les lois les réglementations...etc.)

Au sens large les finances publiques regroupent tous les moyens financiers dont disposent les administrations publiques celles-ci peuvent être locales ; nationales ou de sécurité sociale.

Le budget de l'Etat est un acte par lequel est prévu et autorisé toutes les recettes et les dépenses de l'Etat, il est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'Etat.

Malgré cette formulation simple l'adoption du budget soulève quelques difficultés puisque certaines charges permanentes de l'Etat ne sont pas prise en compte dans le budget contrairement a la comptabilité privée (tel que les provisions les amortissements).

Adopté par le parlement le budget prend la forme d'une loi dite loi de finance qui trouve son fondement juridique dans le consentement à l'impôt des contribuables. Dans la pratique le budget est présenté sous une forme qui n'autorise que des aménagements marginaux et cela n'empêche pas de faire de la discussion budgétaire un moment privilégié ou il est discuté de la politique économique et budgétaire du gouvernement pour que la discussion soit fructueuse le gouvernement et le parlement doivent respecter certaines règles garantissant les prérogatives des uns et des autres.

Au gouvernement revient la charge de préparer et d'exécuter le budget et au parlement revient la responsabilité du contrôle et de voter le budget.

Chapitre I : Les principes qui régissent l'élaboration du budget de l'Etat

Les principes sont au nombre de quatre : **le principe de l'autorisation, de la périodicité, de l'unité et l'universalité et celui de l'équilibre.** Les principes connaissent des dérogations importantes destinées à prendre en compte les nécessités pratiques de la gestion budgétaire et à donner à l'administration une plus grande souplesse de gestion.

a) Le principe de l'autorisation

Le consentement a l'impôt constitue le fondement de la souveraineté du parlement les recettes comme les dépenses doivent être autorisés par les élus cette autorisation doit être spécialisée et détaillée afin que chaque crédit ait une destination indiquée par la loi de finance cette destination ne saurait être modifiée sans l'approbation des parlementaires l'autorisation doit concerner aussi bien les recettes que les dépenses.

1) L'autorisation des recettes

Chaque année le parlement doit se prononcer sur le système fiscal à faire prévaloir en votant la loi fiscale donnant ainsi au gouvernement de percevoir les impôts correspondant au barème fiscale, bien entendu les recettes autorisées n'ont qu'un caractère estimatif et varient selon la conjoncture économique. Ce que vote le parlement c'est l'autorisation d'appliquer le barème fiscal, tout prélèvement et toute exonération autres que ce prévu par la loi de finance est formellement interdit.

Le principe de l'autorisation est associé a la règle de la non affectation des recettes aux dépenses c'est le principe de l'unité de caisse qui doit traduire la solidarité qui devrait exister entre les différents départements ministériels.

Dans la pratique ce principe subit quelques exceptions notamment par les budgets annexes et les comptes spéciaux du trésor (**C.S.T**)

2) L'autorisation des dépenses

Cette autorisation est spéciale limitative, temporaire et n'entraîne pas l'obligation de dépenser elle est spéciale par ce qu'elle est donnée au cours d'une dépense déterminée ou au niveau du chapitre qui constitue l'unité de base cette règle de spécialisation et introduite de sorte à ce que les crédits ouverts ne soient pas globalisés mais repartis par division ou subdivision dans le budget.

Les crédits affectés à un chapitre ne peuvent pas être affectés à d'autres chapitres sauf autorisation préalable du parlement.

L'autorisation est temporaire elle s'apparente a la règle de l'annualité.

Les crédits accordés doivent être consommés pendant la période durant laquelle ils ont été votés.

A la fin de l'exercice l'autorisation devient sans effet, l'autorisation est limitative le gouvernement n'a pas le droit de modifier la dépense des crédits qui lui sont alloués sauf autorisation préalable du parlement excepté dans le cadre d'une loi de finance rectificative seule celle-ci peut modifier la loi de finance de l'année.

L'autorisation n'entraîne pas l'obligation de dépenser si le gouvernement peut faire des économies libre à lui de supprimer les dépenses devenu inutile.

Certains crédits peuvent être annulés au cours de l'année par un arrêté du ministre des finances après accord du ministre concerné.

b) Le principe de l'annualité

C'est un principe simple qui consiste à fixer en une année la durée de l'exercice budgétaire l'autorisation budgétaire vaudra pour toute l'année.

L'application de ce principe doit cependant composer avec le rythme des opérations sur l'argent public qui ne peut que rarement se plier au calendrier de l'année budgétaire l'étendu de la période budgétaire nécessite des aménagements pour tenir compte des dépenses d'investissement dont la durée de réalisation dépasse le cadre annuel pour contourner cette difficulté on a introduit une double distinction entre les services votés et les mesures nouvelles :

- ♣ **Les services votés** : pour les crédits nécessaires pour faire fonctionner les rouages administratifs dans les mêmes conditions que l'année précédente et nécessite en fait un vote de principe.

- ♣ **Les mesures nouvelles** : concernant les crédits correspondant à des dépenses dont le principe est nouveau.

Pour les dépenses d'investissement il y a bien lieu pour faire la distinction entre : les autorisations de programme et les crédits de paiements.

Les autorisations de programme correspondent a une autorisation d'engagement non soumise au principe d'annualité les crédits de paiement correspondent a la limite supérieur de ce que l'Etat pourra payer au cours de la loi de finance à voter de l'année concernée.

L'objectif de cette démarche est de distinguer une autorisation d'engagement chiffrant la totalité d'un programme pluriannuel et une autorisation de paiement qui correspond au montant à dépenser au cours d'une année donnée

Théoriquement les autorisations de programme devraient être couvertes sur la durée de vie d'un programme par la somme des crédits de paiement mais dans la réalité***** les faits les crédits de paiement dépassent très largement l'enveloppe initialement prévue par les autorisations de programme.

c) Le principe de l'unité et de l'universalité

L'unité budgétaire implique que l'ensemble des charges et des ressources de l'Etat doivent figurer dans le projet de la loi de finance et que le document retraçant ces opérations doit avoir un caractère unique. Bien qu'il faut moyennant deux addition et une soustraction on puisse savoir si le budget est en équilibre ; en excédent ou en déficit.

Le principe de l'universalité implique que le budget est universel c'est-à-dire que toutes les recettes et toutes les dépenses qui figurent dans le document budgétaire ne permettent pas une liaison directe entre une catégorie de recette et une catégorie de dépense, il en découle 2 conséquences :

- Ψ **La règle de la non-contraction du produit brut** qui consiste à présenter l'intégralité des recettes et des dépenses.
- Ψ **La règle de la non-affectation**

Suppose qu'on ne doit pas affecter une recette particulière à une dépense spécifique pour souligner la solidarité qui doit se manifester entre les différents départements ministériels. Mais dans les faits il existe nonobstant une double exception a ces 2 règles c'est l'existence de ce qu'on nomme les budgets annexes et l'existence des flux spéciaux du trésor en effet les opérations financières des services de l'Etat que la loi n'a pas doté de la personnalité morale et dont l'activité consiste a produire des biens ou a rendre des services.

Ces opérations peuvent faire l'objet de budgets annexes (ex : la RTM)

d) La règle de l'équilibre budgétaire (principe de l'équilibre)

A la différence des autres principes la règle de l'équilibre budgétaire ne constitue pas une obligation juridique même si la définition même de la loi de finance fait référence a cette règle « **les lois de finance déterminent la nature , le montant de l'affectation des ressources et des charges de l'Etat compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent** ».

Il découle de cette définition une conséquence importante qui consiste à subordonner la discussion de la 2eme partie de la loi de finance au vote de la première qui autorise et évalue les recettes cet équilibre économique et financier ne doit pas être assimiler a

l'équilibre budgétaire dans le sens strict effectivement la définition de la loi de finance ne prescrit pas l'équivalence entre les ressources et les charges. Mais qu'il soit tenu compte d'un équilibre d'ensemble économique et financier une manière de souligner le lien entre politique budgétaire et politique de croissance il y a lieu de distinguer les opérations a caractère définitif et les opérations a caractère temporaire qui donne lieu a deux soldes dont la signification est différente.

- ✚ **Solde des opérations a caractère définitif** : on appelle équilibre tout solde donnant l'équilibre au dessus de la ligne lorsque le solde est négatif on parle de déficit budgétaire lorsqu'il est positif on parle d'excédent.
- ✚ **Le solde des opérations retracé par la loi de finance** (les opérations définitives et les opérations temporaires) : on l'appelle **le grand équilibre en dessous de la ligne**. Lorsque ce solde est négatif on utilise le terme **d'impasse budgétaire**.

Considérations relatives à l'équilibre :

La pratique du déficit budgétaire public est aujourd'hui systématiquement condamné pour être instrument de politique économique au mieux inefficace au pire nuisible ce rejet du déficit participe en effet d'une vision où l'Etat comme tout ménage ne doit pas vivre au dessus de ses moyens. Cette analogie implique que le décideur public doit veiller à l'instar d'un bon père de famille à la mise en place d'une gestion saine des finances publiques qui assure la croissance et qui n'hypothèque pas l'avenir des générations futures.

Le rejet du déficit budgétaire participe en effet à une vision macroéconomique où le marché possède un caractère **autorégulateur** de sorte que les interventions de l'Etat constituent une entrave au plein emploi des ressources, l'Etat doit être à l'ordre qu'un Etat gendarme chargé de la sécurité des biens et des citoyens.

Sur le plan économique l'Etat doit être neutre et doit éviter à ce que la libre concurrence soit entravée. Or le principe de l'équilibre s'inscrit dans le cadre de l'équilibre budgétaire et qui apparaît comme le moyen de cette limitation de ce point de vue présenter un budget en déficit semble comme une solution de facilité pleine de risques.

De même que l'Etat ne devrait pas rechercher l'excédent budgétaire qui pourrait signifier que l'Etat possède plus d'argent qu'il ne lui est nécessaire pour accomplir sa mission une telle situation peut conduire à accepter certaines dépenses dont l'utilité est discutable cependant avec le développement des missions de l'Etat le recours à l'emprunt c'est-à-dire le transfert des charges de financement sur les générations futures pourrait apparaître comme ayant des effets positifs dans ces conditions le recours au déficit budgétaire pourrait être utilisé pour relancer l'économie par l'augmentation des dépenses sans que la pression fiscale s'en trouve augmenter. De la même manière l'excédent budgétaire pourrait être utilisé en phase d'expansion économique épongeant ainsi les liquidités excédentaires.

Par cette manipulation du déficit et de l'excédent le point de référence n'est plus l'équilibre du budget mais l'équilibre économique en général on est passé ainsi d'une notion purement comptable voire arithmétique à une vision plus globale et à un ordre économique satisfaisant. (**La politique budgétaire est une constituante cruciale de la politique économique**)

I. L'alternative libérale à la crise des années 70

La réapparition en force dans le milieu des années 70 d'un discours libéral pourrait a priori surprendre, la pratique économique a fonctionné pendant long temps sans doctrine systématiser ou organiser.

Par ailleurs le capitalisme n'a pas fait de l'étatisme ou de l'antiétatisme une doctrine absolue ou constante, le pragmatisme des gouvernements se justifiait par la succession d'années de croissance grâce à un interventionnisme constant de l'Etat logique d'attribuer cette période de prospérité à l'action de l'Etat. Survient la crise des années 70 la dégradation de la rentabilité du capital s'est propagée sur l'ensemble des économies occidentales et cette dégradation a été imputée à l'interventionnisme public et à l'activisme de l'Etat dans la sphère économique en effet depuis la parution de la théorie générale de Keynes plusieurs générations d'économistes ont été formées dans la conception de l'Etat providence lequel corrigeait les imperfections du marché et assurait le bien-être collectif. La crise des années 70 a été imputée à cette conception et donc la pensée libérale va trouver le moyen de s'affirmer en soutenant l'idée que le capitalisme souffre de trop d'Etat et ce qu'il faut pour y remédier c'est dénationaliser, privatiser les services publics ; supprimer les monopoles publics réintroduire la concurrence dans tous les domaines où le progrès technologique va le rendre possible il faut liquider toutes les interventions économiques et sociales que sont subventions ; protections des tarifs ; privilèges sectoriels...etc. qui aboutissent à accroître le bien être d'une classe privilégiée de fonctionnaires et de technocrates non pas au détriment de quelques capitalistes abusifs mais au détriment de la liberté de tout le monde.

A. La thèse de l'éviction :

C'est une thèse majeure dans l'explication de la prééminence des mécanismes du marché sur les interventions de l'Etat.

Les thèses de l'éviction considèrent que toute extension de l'activité économique publique se traduit par une contraction de l'activité économique privée il y a donc une éviction des dépenses privées par les dépenses publiques ceci se traduit par le lien entre l'alourdissement de la fiscalité ou par un déficit budgétaire plus conséquent financé par l'emprunt.

Dans le cas de l'éviction par la fiscalité les ménages vont considérer que les dépenses publiques jouent le même rôle que les dépenses privées dès lors toute augmentation des dépenses publiques se traduirait par une diminution des dépenses privées.

Dans le cas de l'éviction par l'emprunt on souligne le fait de l'efficacité de la politique budgétaire comme instrument de relance de la demande globale par le mécanisme des anticipations rationnelles dans la mesure que les ménages vont systématiquement épargner en prévision des remboursements ultérieurs l'efficacité du recours à l'emprunt comme instrument de la demande globale est donc nulle.

L'éviction peut être d'ordre financier en considérant que l'emprunt public au lieu d'exercer un effet direct sur la demande privée exerce un effet indirect négatif en faisant augmenter les taux d'intérêt dans ces conditions une part importante des investissements privés peut se trouver évincée à cause du niveau élevé des taux d'intérêt réel l'origine de cette hausse proviendrait de la concurrence que pourrait exercer l'émission des bons publics sur les autres formes de placement par la pratique de taux d'intérêt élevés dont l'Etat a sorti ses propres titres d'emprunt afin d'encourager leur souscription.

B. Les thèses de l'économie de l'offre (voir aussi la loi des débouchés)

Elles s'inscrivent en opposition par rapport aux thèses keynésiennes, en effet les économistes de l'offre considèrent que la production précède nécessairement les revenus et la demande et par conséquent c'est l'offre et non la demande qui est le véritable moteur de l'activité économique. Ils estiment que les nombreuses interventions économiques et sociales de l'Etat conduisent à une multitude de réglementations de dépenses publiques et

d'impôts qui a pour effet d'étouffer l'investissement et de décourager l'initiative privée en matière d'impôt par exemple ces économistes considèrent que « trop d'impôt tue l'impôt ». plus les impôts qui frappent les revenus du capital sont lourds moins les agents économiques sont enclin à investir ...etc. bien qu'ils considèrent que les transferts sociaux constituent une entrave au dynamisme de l'économie et à l'efficacité du marché ils insistent sur les effets prix négatif de la protection sociale ces effets prix sont liés au fait que les impôts prélevés et les prestations versés modifient le libre jeu de la concurrence sur le marché du travail et porte atteinte à son efficacité.

En définitive les économistes de l'offre prônent la réduction des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques en particulier la redistribution des revenus afin de laisser s'exprimer les incitations à travailler à épargner à investir dans le but de redynamiser l'activité économique.

C. Le courant des choix publics

Ce courant il s'agit d'appliquer une analyse économique à la vie politique c'est-à-dire il considère que l'Etat n'est pas une construction abstraite ou que l'Etat est simplement une autorité au dessus des individus omniprésente et omnipotente infaillible et impartiale et donc ils estiment que l'Etat est une organisation humaine dans laquelle les décisions sont prise par des personnes politiques ; fonctionnaires...etc. qui ne sont ni meilleur ni plus mauvais que les autres et qui sont préoccupé par leur intérêt personnel c'est ainsi que les hommes politiques sont surtout soucieux d'être élu et les fonctionnaires ont l'ambition d'augmenter leurs rémunérations et leurs pouvoirs et de maximiser les budgets qu'ils gèrent.

La production publique s'effectue dans des conditions moins efficaces que la production privée par ce qu'elle ne subit pas la logique de la concurrence et la recherche du profit. Cette analyse a pour base la théorie des droits de propriété selon laquelle l'efficacité a la possibilité qu'on les propriétaires de contrôler l'usage de leurs bien, dans ces conditions l'entreprise privée concurrentielle est la plus apte à répondre à l'intérêt général puisqu'elle subit un double réseau de contrôle, le contrôle des propriétaires dans leur recherche de maximiser leur profit par la suppression de toute forme de gaspillage et le contrôle des consommateurs grâce auxquels l'entreprise répond aux différents besoins et s'adapte ainsi au mieux aux besoins des consommateurs.

II. La conception libérale de l'Etat (faire face aux défaillances du marché)

Pour la théorie néo-classique appelé également théorie de l'échange volontaire l'Etat n'est que la somme des individus qui décident d'agir collectivement. L'Etat n'est qu'un moyen permettant aux individus de poursuivre leurs intérêts personnels lorsque le marché est défaillant. Les individus s'adressent à l'Etat pour obtenir certaines prestations lorsque le marché est incapable de les assurer l'intérêt collectif est alors perçu comme un intérêt individuel commun à plusieurs personnes ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de contradiction entre l'intérêt du groupe et celui de chacun puisque le 1^{er} est dérivé de l'autre.

Paragraphe 1 : l'optimum par le marché

Cette conception individualiste libérale se fonde sur l'idée que le système du marché détermine un équilibre unique et stable et que cet équilibre est une situation optimale dans le sens que l'allocation des ressources est telle que le bien-être d'un individu ne peut être amélioré sans que ne se détériore le bien être d'un ou de plusieurs autres individus. C'est la situation de la concurrence pure et parfaite qui permet justement d'assurer cet optimum par ailleurs la recherche du profit maximum conduit chaque entreprise à produire une

quantité de bien telle que son coût marginal soit égal au prix du marché à travers ces mécanismes on retrouve le principe de la main invisible selon lequel la recherche par chaque individu de son intérêt personnel conduit à la réalisation d'un intérêt collectif, cette vision optimiste des choses suppose que plusieurs conditions doivent être simultanément réunies pour que l'équilibre du marché soit à l'optimum. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie l'Etat se doit d'intervenir pour restaurer ces conditions par voie de conséquence l'intervention de l'Etat devient exogène à l'analyse elle se justifie seulement par des considérations techniques qui consistent à remplir des conditions que le marché aurait dû assurer par les mécanismes de la concurrence pure et parfaite.

L'intervention de l'Etat se justifierait que dans les situations suivantes :

- L'absence de monopole en situation de rendement croissant ou décroissant

En cas de monopole privé il n'y a plus d'égalité entre le prix du marché et le coût marginal. La recherche du profit maximum conduit la firme à produire une quantité telle que la recette marginale est supérieure au coût marginal les prix sont alors supérieurs au coût marginal, dans ces conditions l'Etat se doit d'intervenir soit pour restaurer la concurrence en démantelant le monopole soit en nationalisant le monopole et obliger le monopole public à respecter l'intérêt collectif en pratiquant le coût marginal.

- L'absence de biens collectifs purs ou indivisibles

Les biens collectifs purs ou indivisibles sont des biens qui ne peuvent être consommés que collectivement par opposition aux biens de consommations individuelles de par leur nature seul l'Etat est en mesure de les produire en finançant leur coût de production par le prélèvement des impôts

- L'absence d'externalité ou bien créateur d'effet externe

L'externalité apparaît lorsqu'il y a une interdépendance entre les objectifs des agents qui ne trouve pas de compensation monétaire. Dans cette situation des coûts apparaissent qui ne sont pas pris en compte par le marché lorsque l'effet externe devient important et concerne un grand nombre d'individus l'intervention de l'Etat devient nécessaire et peut prendre plusieurs formes.

Paragraphe 2 : nature et condition de production des biens publics

1. Les biens collectifs indivisibles

Les biens privés produits par le marché ont deux caractéristiques :

- **Le principe de la rivalité** : 2 agents ne peuvent bénéficier simultanément de l'usage d'un même bien si le bien est consommé par l'un il n'est pas disponible pour l'autre.
- **Le principe de l'exclusion par les prix** : celui qui ne paie pas n'a pas le droit de consommer, le marché satisfait les besoins qui correspondent à une demande solvable par opposition aux biens privés les biens collectifs purs ne peuvent être consommés que collectivement et le marché est incapable de les produire personne n'est prêt à payer un bien qui est mis à la disposition de tous dès lors qu'il est mis à la disposition d'une seule personne. Seul l'Etat pourra les produire et il prélèvera des impôts pour financer le coût.

2. Les caractéristiques des biens collectifs purs

Ces biens doivent remplir 3 conditions :

- ❖ **L'impossibilité de l'exclusion par le prix** : on ne peut pas réserver l'usage a certains agents seulement le bien est mis a la disposition de tous dès lors qu'il est mis a la disposition de l'un.
- ❖ **L'obligation d'usage** : la disposition du bien ne relève pas de la décision d'un seul agent chacun à vocation à consommer ce bien lorsqu'il est disponible.
- ❖ **L'absence d'effet d'encombrement** : il ne saurait y avoir de rivalité entre les agents la consommation d'un individu supplémentaire n'enlève rien a la consommation des autres individus et chacun doit consommer l'intégralité de ce bien.

Très peu de biens remplissent ces 3 conditions par exemple la défense nationale ; l'éclairage public.

Pour mieux cerner cette notion certains auteurs distinguent 2 sortes d'indivisibilité : celle de l'offre et celle de l'usage

- a. **L'indivisibilité de l'offre** : elle nous ramène a la question des rendements décroissants, prenant le cas d'un pont sur une rivière la construction du pont coûte chère et on pourrait imaginer un système de tarification pour récupérer la dépense sur les utilisateurs. En effet pour la théorie néoclassique les prix s'établissent au niveau du coût marginal de production c'est-à-dire on fait payer au consommateur la dernière unité produite ou marginale dans le cas de l'infrastructure il est clair qu'un usager de plus ou de moins ne change en rien le coût total, le coût marginal est donc presque nul et par conséquent on ne peut pas tarifier l'usage, c'est pourquoi la puissance publique doit prendre en charge la construction et l'entretien de cet ouvrage qui se présente ainsi comme une ressource naturelle a laquelle tout le monde peut accéder librement et gratuitement.
- b. **L'indivisibilité de l'usage** : elle correspondent a des situations ou il est impossible d'identifier et d'exclure un bénéficiaire potentiel de la production ce n'est pas le cas du pont puisqu'il est facile d'identifier le bénéficiaire mais c'est le cas de l'éclairage public, de la défense nationale qui sont d'ailleurs considérer comme les principales fonctions de l'Etat gendarme, en effet lorsqu'on met en place une armée pour défendre un territoire tout le monde en profite sans avoir a demander ou a payer quoique ce soit. L'initiative privée animée par le profit ne se mobilisera point car il est impossible d'identifier les bénéficiaires pour les faire payer, il faudra donc recourir à une production administrée financée par les prélèvements obligatoires. L'indivisibilité change en effet d'intensité selon que l'usage est facultatif ou obligatoire. C'est ainsi qu'une émission de radio ou de télévision est indivisible mais sa consommation est facultative par contre la défense nationale est indivisible d'usage mais sa consommation est obligatoire, a l'exception de ces cas extrêmes d'indivisibilité de l'offre ou de l'usage il existe toute une palette ou la divisibilité est partielle c'est le cas de plusieurs services et de biens indispensable a la consommation (gaz ; eau ; électricité...etc.) mais qui nécessite des investissements très lourds.

Selon les pays ; selon les progrès technique ; selon les périodes historiques, ces biens relèvent de la production publique ou de la production privée parfois même on assiste a la coexistence du secteur privé et du secteur public pour la fourniture ou la réalisation d'un projet particulier.

✿ Les externalités ou les biens créateurs d'effets externes.

Cette notion a été proposée dès le début du 20^{ème} siècle par **Alfred MARSHALL** et constitue de nos jours une notion très riche pour l'analyse économique notamment pour les nouvelles théories de la croissance.

L'externalité est définie comme une fonction objective des agents qui ne trouvent pas de compensation pécuniaire (monétaire) sur le marché. Ainsi elle correspond à toute situation où la consommation ou la production d'un bien ou service par un agent modifie la fonction d'utilité ou la fonction de production d'un ou de plusieurs agents, effectivement il peut y avoir externalité entre fonction de consommation les effets de démonstration : la consommation d'un individu est influencée par celle d'un autre individu. Le coût de production d'une entreprise peut être influencé par celui d'une autre dans toutes les situations des coûts apparaissent qui ne sont pas pris en compte par le marché lorsqu'il y a plus d'égalité entre les coûts sociaux et les coûts privés on s'éloigne de la situation d'optimum ou le prix du marché doit être égale au coût marginal l'Etat doit donc intervenir pour internaliser l'effet externe ou du moins certaines de ces conséquences par l'instauration éventuellement de taxes ; de réglementations ; de dédommagement ou tout simplement par la production intégrale atténuant l'effet externe. Signalant aussi que l'externalité peut être réciproque ou chacun peut tirer partie des biens faits de son voisinage.

En effet les externalités peuvent être positives ou négatives, elles peuvent être individuelles ou collectives, elles peuvent être locales ou nationales ; elles peuvent être nationales ou universelles. Il va de soit que l'intervention de l'Etat se justifie lorsque les effets des externalités concernent le plus grand nombre et peut favoriser la croissance économique.

L'intervention de l'Etat peut prendre diverses formes en effet ce dernier peut édicter des lois ; des normes ; des réglementations imposant au causeur de l'externalité d'en supporter les charges ou d'en atténuer la nuisance. Ou encore l'Etat peut prendre intégralement ou partiellement l'internalisation de l'effet externe.

Chapitre II : La conception interventionniste de l'Etat (assurer la régulation macroéconomique)

L'analyse macroéconomique de Keynes et de ses successeurs confère à l'Etat un rôle particulier il doit assurer le respect des contraintes qui surgissent au niveau global il dépasse son rôle de producteur neutre et bienveillant à celui de régulateur du système et de ces effets.

Pour l'analyse interventionniste l'Etat est une « **entité supérieure** » aux individus qui composent le groupe social les objectifs qu'il poursuit ne peuvent se confondre avec ceux des individus. L'Etat est un centre de décision autonome garant de l'intérêt général qui ne se réduit pas à la combinaison des intérêts particuliers.

Cette approche veut se substituer à une conception « technologique » ou organique des biens publics proposés par la théorie néoclassique il existe même des biens qui relèvent de la mission et du devoir de l'Etat. En général la satisfaction de la plupart des besoins est subordonnée au principe de la souveraineté du consommateur et c'est au marché de satisfaire et de répondre aux besoins individuels, par contre l'état doit prendre en charge la satisfaction des besoins qui doivent être remis sous tutelle et qui n'ont de signification qu'au niveau du groupe social. Sur le plan empirique on constate et sur le long terme une augmentation importante des dépenses publiques dans le PIB cette augmentation a donné lieu à plusieurs explications.

a) La loi Wagner

Selon Wagner dans les pays en voie de développement et d'industrialisation et qui connaissent par conséquent une croissance des revenus et de la production par habitant les dépenses publiques croissent plus rapidement que l'activité économique globale c'est-à-dire que l'élasticité revenu par rapport aux dépenses est supérieur à l'unité $\Delta G/G > 1$.

Cela se justifie par :

- l'industrialisation conduit a une complexité croissante de l'activité économique qui nécessite des formes nouvelles de la vie collective, il en résulte des dépenses supplémentaires lié a l'administration générale.
- Le développement économique s'accompagne d'un accroissement de la demande de services spécifiques tel que la culture ; l'éducation ; les actions sociales...etc. cette demande est adressé a l'Etat sensé mieux répondre a ces besoins.
- L'industrialisation repose sur les changements technologiques qui exigent des investissements d'une importance telle que seule l'Etat peut franchir, ainsi la croissance des dépenses publique trouve son origine dans le développement des activités de l'Etat qui est lui-même conditionner par le développement économique.

b) L'effet de déplacement :

Cette thèse affirme que la part des dépenses publiques augmentent mais par palier et ce a l'occasion de guerre ou de crise économique qu'il est difficile de revenir en arrière du fait des habitudes que prennent les agents économiques qui en plus s'adaptent au niveau du seuil de la pression fiscale en effet en partant de la notion de la charge fiscale maximale tolérable, l'écart entre « la résistance » des contribuables a la fiscalité et les conceptions des pouvoirs publics sur les augmentations de dépenses se réduit sensiblement l'occasion de crise économique ou de guerre ainsi de par les bouleversements provoqués et des besoins financiers occasionner un effet de déplacement peut se produire augmentant sensiblement le niveau des dépenses publiques et de leur financement.

Une fois la crise surmontée ou la guerre finie le niveau de la dépense publique se réduit mais n'atteint jamais son niveau initial. Une nouvelle conception de la charge fiscale maximale tolérable permet aux dépenses de se maintenir mais a un niveau supérieur a hauteur d'un nouveau palier.

c) La thèse de l'électeur médian

Cette thèse conduit a une conclusion similaire aux thèses précédentes mais elle estime que se sont les classes moyennes qui tirent le plus avantage de l'augmentation des dépenses publiques alors que le prélèvement fiscal frappe proportionnellement plus les couches aisées (a cause de la proportionnalité IGR) et les couches les plus défavorisées (grâce au plafond des cotisations sociales) la recherche de la diminution des inégalités sociales et l'élargissement de la classe moyenne serait un facteur de croissance des dépenses publiques puisque ces classes moyennes correspondent a l'électeur médian qui fait la décision sur le plan politique.

L'Etat keynésien (de nouvelles fonctions)

Schématiquement l'intervention de l'Etat chez les keynésiens se ramènent a 3 fonctions principales :

- **Une fonction de réallocation des ressources** en cas de défaillance du marché.
- **Une fonction de redistribution des revenus :** le bien-être collectif peut être améliorer si des transfert de revenu sont autoritairement prélevé pour combattre les inégalités engendrer par la répartition primaire cette fonction de redistribution s'est

surtout développé depuis la 2^{ème} guerre mondiale dans un souci d'égalité en redistribuant les revenus l'Etat augmente la propension moyenne a consommer soit une hausse de la demande effet bénéfique sur l'économie de l'époque.

- **La fonction de régulation de l'activité économique :** c'est la fonction principale de l'Etat en effet les keynésiens estiment que les mécanismes du marché sont incapable de garantir a eux seuls une croissance économique, le rôle de l'Etat dès lors est justement de mettre en pratique les politiques économiques pour qu'un tel équilibre soit atteint.

Evidemment ces 3 fonctions ne sont séparées que pour la commodité de l'exposer dans les faits elles sont étroitement liées ainsi les subventions d'investissement relèvent a la fois de l'affectation des ressources et de la régulation de l'activité économique car l'objectif n'est pas seulement d'améliorer les revenus mais également de favoriser la consommation.